

APFAIRE N° 7. - Adduction d'eau potable du secteur BRULE-LES-BAS/BELLEPIERRE (Canalisations) - avenant n° 1 à passer avec la S.O.C.E.A.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à passer avec la S.O.C.E.A. un avenant au marché approuvé le 6 AOÛT 1971, pour les travaux d'adduction d'eau potable du secteur BRULE-LES-BAS/BELLEPIERRE.

Le présent avenant a pour objet de préciser certains des travaux à effectuer, à savoir :

- la réalisation d'une chambre de sectionnement sur la canalisation de refoulement ;
- la fourniture et la pose d'un robinet-flotteur pour le raccordement de l'adduction au réservoir R 3.
- la fourniture et la pose d'une soupape de décharge que l'entrepreneur n'avait pas prévue dans le cadre de l'appel d'offres initial.

Le nouveau montant du marché s'élève à TTC CINQUANTE ET UN MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE ET UN MILLE SIX CENT SIX FRANCS CPA (51 441 606 Frs CPA).

Le financement de ces travaux sera assuré par les subventions du Ministère de l'Intérieur, du FIDOM 1971, et par un emprunt auprès de la C.C.C.E.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

M. Bruno BOYER. - Les 51 000 000 représentent le montant de l'avenant ?

LE MAIRE. - Non, cela représente le total de l'opération.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.

Affirmé  
Saint-Denis, le 26 novembre 1971  
Pour le Maire  
Le Secrétaire Général  
Signé : Ch. Kersch  
Sous copie certifiée conforme  
Le Directeur des Affaires Financières  
R. Peryn